



## Déclaration préliminaire au CSA-IR formation spécialisée du 19 janvier 2024

*Lyon, le 19/01/2024*

**Madame la présidente,**

En décembre dernier, nos 3 organisations syndicales se positionnaient fermement au sujet de la qualité du dialogue social à la PJJ, alors que nous faisons face à une crise sans précédent du sens de notre travail et à une dégradation toujours plus préoccupante des conditions dans lesquels nous exerçons nos missions de service public.

Ce n'est pas un hasard si nous constatons : une augmentation significative des départs de professionnel.le.s de terrain de la PJJ, une véritable difficulté à recruter, un nombre de structure en souffrance toujours plus grand, de nombreux agents acculé.e.s, isolé.e.s par un quotidien professionnel qui les pressurise.

Lorsque nous avons été élu.e.s lors des élections professionnelles en 2022, c'est avec détermination que nous nous sommes engagé.e.s pour représenter les personnels de la PJJ. Sans surprise, nous sommes extrêmement sollicité.e.s, par les collègues sur les terrains et par l'administration pour les instances de dialogue social. Notre engagement, que nous n'envisageons pas autrement que cohérent, efficient, accompagnant, réflexif, informatif, prend du temps.

Lorsqu'un foyer a besoin de soutien, lorsqu'un milieu ouvert dysfonctionne sur le plan RH, lorsqu'une UEAJ change de projet d'unité tous les ans, lorsque des droits concernant les statuts sont bafoués, lorsqu'un personnel doit être accompagné, lorsqu'une information doit être communiquée, lorsqu'un projet de service doit être lu et analysé, lorsque des orientations doivent être débattues, nous sommes sollicité.e.s et nous nous devons d'intervenir de la manière la plus professionnelle qui soit.

Mais à l'instar du temps nécessaire à la relation éducative, qui ne fait que s'amenuiser à la PJJ, l'administration ne prend pas conscience non plus du temps nécessaire aux organisations syndicales pour mener à bien leurs missions envers les personnel.lle.s. Peut-être ne le souhaite-t-elle pas ?

A ce jour, les réponses apportées demeurent insatisfaisantes.

Sur l'application des contingents pour les élu.e.s en Formation Spécialisée ou en Comité Social d'Administration, et alors même que le Secrétariat Général a pris une note sur l'application d'une partie de ses droits, la DPJJ décide unilatéralement d'en débuter l'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Madame la présidente, la note ne fait aucune mention de cette date et ces droits étaient donc ouverts dès 2023. Soit dit en passant, il n'était d'ailleurs pas nécessaire d'attendre une quelconque note pour appliquer la première partie de ces droits puisqu'ils sont déjà prévus par un décret et par un arrêté.

Pour les élu.e.s en FS et en CSA, il n'est pas normal que depuis le mois de mars 2023, rien n'ait été mis en place. En plus des nombreux accompagnements, réunions, lectures, écrits et réflexions, elles et ils siègent dans les instances depuis plus d'un an maintenant, à une fréquence régulière et où les enjeux sont importants au regard des réformes permanentes de notre administration. Mais leur charge de travail n'a pas diminué et leurs absences ne sont pas plus compensées.

Si la DPJJ veut attendre fin janvier les retours des derniers entretiens individuels, des dispositions nationales auraient déjà dû s'appliquer depuis longtemps. Nous l'avons déjà dit, il en va de la qualité du dialogue social, de la qualité de notre engagement dans nos missions et de la santé des élu.e.s.

**Nous écrivions en décembre, qu'à l'aune des réponses que vous apporterez à nos revendications, nous mesurerons votre volonté de quitter la « réalité bureaucratique de la DPJJ » pour rejoindre celles des services et des professionnel.le.s !**

**Nous ne pouvons que boycotter une nouvelle fois cette instance chronophage, en faisant le choix de consacrer le peu de temps dont nous disposons, aux missions de terrain auprès des jeunes, de leurs familles et auprès des collègues en souffrance.**